



**MINISTÈRE DE
L'AGRICULTURE**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

SPAGRI-CFDT

UN SYNDICAT À L'ÉCOUTE ET AU SERVICE DES PERSONNELS
DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

LE SPAGRI-CFDT, UN SYNDICAT DE PROXIMITÉ, RÉALISTE ET EFFICACE

Le **SPAgri-CFDT** est le syndicat des personnels du ministère de l'agriculture et de ses établissements publics, hors personnels enseignants ¹.

Il réunit des agents résolus à défendre leurs intérêts, à œuvrer pour plus d'équité au travail et à rechercher un bon équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

Le **SPAgri-CFDT** s'engage pour une amélioration du pouvoir d'achat, une valorisation des parcours professionnels, de meilleures conditions de travail. Il revendique un réel droit d'expression pour les agents, une juste promotion sociale et une formation tout au long de la vie. Il milite pour un meilleur respect des diversités et une réduction des inégalités.

Syndicat indépendant des partis politiques et des religions, il est respectueux de la liberté de conscience, d'opinion et d'expression ainsi que des convictions personnelles.

Il est présent dans toutes les structures, où il défend tous les personnels :

- administration centrale ;
- directions régionales de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (DRAAF) ;
- directions départementales des territoires [et de la mer] (DDT[M]) ;
- directions départementales [de la cohésion sociale et] de la protection des populations (DD[CS]PP) ;
- agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses)
- institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) ;
- institut national de l'origine et de la qualité (INAO) ;
- institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA) ;
- centre national de la propriété forestière (CNPFF).

1. Les personnels enseignants des établissements d'enseignement technique et supérieur agricoles sont représentés par le SGEN-CFDT (<https://www.sgen-cfdt.fr/>).

LE SPAGRI-CFDT, UN SYNDICAT QUI S'ENGAGE

→ Pouvoir d'achat

Évolution décente du point d'indice, revalorisation des grilles indiciaires, intégration progressive des primes dans le traitement indiciaire (ce qui a un effet sur les retraites futures), rééquilibrage des primes entre les filières, amélioration de la situation des contractuels...

→ Parcours professionnels, promotion sociale

Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle et du travail accompli par les agents, requalification catégorielle eu égard aux fonctions exercées, formation tout au long de la vie...

→ Conditions de travail

Prévention des risques psychosociaux et des maladies professionnelles, du stress, du harcèlement, mise en œuvre du télétravail, meilleure prise en compte des situations de handicap...

→ Accompagnement des agents

Aide aux agents impactés par des réformes (modernisation de l'action publique, réforme territoriale...), des dysfonctionnements structurels (services d'économie agricole, gestion de personnel...), des problèmes de réintégration dans l'emploi (retour de congés maladie, retour de disponibilité...).

LE SPAGRI-CFDT, UN SYNDICAT PRÉSENT DANS TOUTES LES INSTANCES

Le SPAGRI-CFDT représente les personnels au sein toutes les instances :

→ Commissions administratives paritaires (CAP)

Décisions relatives à la carrière des fonctionnaires concernant la mobilité, l'avancement, les primes...

→ Commissions consultatives paritaires (CCP)

Décisions relatives à la carrière des contractuels concernant la mobilité, les conditions d'emploi...

→ Comité technique ministériel (CTM)

Organisation et fonctionnement du ministère, gestion prévisionnelle des effectifs, règles statutaires et règles relatives à l'échelonnement indiciaire, grandes orientations en matière de politique indemnitaire, méthodes de travail...

→ Autres comités techniques (administration centrale, DRAAF, DDI, établissements publics)

Organisation et fonctionnement de ces services et évolutions de leurs structures ayant un impact sur les personnels...

→ Conseils d'administration, conseils permanents (établissements publics)

Gestion courante et administration de l'établissement.

→ Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) (ministère, administration centrale, DRAAF, DDI, établissements publics)

Protection de la santé physique et mentale des agents, sécurité des personnels et amélioration des conditions de travail...

→ Groupes de travail

Instances informelles de dialogue social permettant de préparer certains sujets avant leur présentation aux instances ci-dessus.

LE SPAGRI-CFDT, UN SYNDICAT QUI REND COMPTE DE SON ACTION

Le SPAGri-CFDT rend compte de son action, notamment par des informations ciblées par messagerie électronique et par des comptes rendus et articles de fond sur son site Internet (<http://spagri.fr>).

ADHÉRER AU SPAGRI-CFDT

→ C'est être conseillé et informé

Les représentants du SPAGri-CFDT répondent à vos interrogations et vous conseillent sur de nombreux sujets qui touchent à votre vie quotidienne : avancements, primes, relations avec la hiérarchie, opportunités de formation et de carrière, droits sociaux, accidents de service, handicap, retraite...

→ C'est être entendu et défendu

- individuellement, en aidant les adhérents dans leurs démarches, et selon les cas, en prenant en charge les frais d'avocat et de procédure (conflit ou litige avec l'employeur, licenciement ...)
- collectivement, en matière d'augmentation de salaire, de formation, d'amélioration des conditions de travail, de nouveaux droits, ...

→ C'est participer et pouvoir se former

Chaque adhérent peut apporter sa contribution aux débats pour construire les revendications et les actions à mettre en œuvre, les accords à promouvoir, les orientations à privilégier.

Chaque adhérent souhaitant s'investir davantage peut bénéficier d'une formation pour renforcer ses compétences en matière de défense des agents et de négociation. Ces formations sont reconnues professionnellement.

→ C'est une cotisation adaptée

La cotisation annuelle est fixée à 0,75% du traitement, quel que soit le statut, le corps ou l'employeur. Il est évidemment tenu compte de la situation de chaque agent.

Les cotisations syndicales font l'objet d'une réduction d'impôt égale à 66 % des sommes versées. A titre d'exemple, une cotisation mensuelle de 10 € coûtera en réalité moins de 4 € à l'adhérent.

**CONSTRUISONS ENSEMBLE
NOS REVENDICATIONS**

L'ÉQUIPE DU SPAGRI-CFDT

Liste des membres du conseil syndical et du bureau, issue du congrès de septembre 2016 (mise à jour octobre 2017).

→ Conseil syndical

Sandra Azoulay (administration centrale, Paris)
Catherine Barbier (INAO)
Martine Beauvois (administration centrale, Paris)
Géraldine Chadirat (DDT Haute-Garonne)
Claudine Coulon (DDT Haute-Saône)
Thierry Duchaussoy (IFCE)
Christian Gandon (DDPP Gironde)
Eric Garberoglio (administration centrale, Toulouse)
Patrick Hannoyer (DDT Lot)
Fabien Larue (DDCSPP Marne)
Hervé Ledoux (DRAAF Grand-Est)
Frédéric Mahé (DDPP Vendée)
Jacques Moinard (DRAAF Occitanie)
Isabelle Murguet (DDT Marne)
Frédéric Nabucet (administration centrale, Paris)
Jean Poitou-Duplessy (administration centrale, Paris)
Myriam Prigent (DDPP Finistère)
François Rastel (DDTM Loire-Atlantique)
Corinne Sévin (Anses)
Nathalie Thieriet (Anses)
Denis van der Putten (DDTM Côtes d'Armor)
Béatrice Vallantin (Anses)
Isabelle Vandermeersch (administration centrale, Paris)

→ Bureau exécutif

Secrétaire général : Jacques Moinard
Secrétaire général exécutif : Frédéric Nabucet
Secrétaires générales adjointes : Catherine Barbier, Nathalie Thieriet
Trésorière : Myriam Prigent
Chargée de développement : Géraldine Chadirat
Chargée de mission statuts : Martine Beauvois
Chargé de communication : Frédéric Mahé

NOS COORDONNÉES

SPAgri-CFDT

Ministère de l'Agriculture, bureau D 002, 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP
Tél. 01 49 55 43 44 — cfdt@agriculture.gouv.fr — <http://spagri.fr/>



twitter.com/SPAgri_CFDT



facebook.com/spagricfdt